

**COMPTE RENDU N°6/21**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021 A 20H00**

Présents : GINDRE D (Proc.), BUSSIERE P., VACELET J., GIET S., VERDENET P. (Proc.), MIGER G., RICHARD M.C. (Proc.), JACOTEY F., MELET J., PAILLARD, CHEVALIER M.

Excusés : FRATER. (Proc à GINDRE), DRUET M., CERIGNAT N. (Proc. à RICHARD), LANOY (Proc. à VERDENET),

Secrétaire séance : Michel CHEVALIER

Le compte rendu de la séance du lundi 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 18 octobre 2021

**ORDRE DU JOUR**

**I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :**

**M. le Maire :**

- Conseil communautaire du 29 juin 2021 :

Différents thèmes abordés :

- Pacte Territorial 2020-2026
- Contrat de Relance et de transition écologique : Pour Brevans ,1<sup>ère</sup> relance 2021/2022 aide financière à la structure place de la mare 24 000 euros HT. 2<sup>ème</sup> relance 2023/2026, réfection rue de la Courbe (non chiffrée).
- Création de services communs.
- Statuts de la SPL G2D39
- Approbation des comptes de gestion et administratif 2020
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Approbation des lignes directrices de gestion pour le personnel de la CAGD
- Attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise
- Acquisition de parts sociales dans la société de projet hydrogène décarboné du grand dole
- Amélioration de l'habitat privé
- Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Octroi de subventions logements locatifs sociaux
- Programme d'actions ANAH 2021
- Programmation et bilan du contrat de ville 2021
- Acquisition de parcelles
- Aire de covoiturage d'Authume
- Mise à jour des agendas d'accessibilité programmés
- Entrée au capital de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Règlement des transports
- Nouveau plan de financement voie Grévy
- Rapport annuel d'activité des services publics locaux
- Renouvellement convention pluriannuelle avec l'association Scènes du jura
- Demande de subvention pour le fonctionnement du conservatoire de musique et de danse du Grand Dole

**Mme BUSSIERE :**

- Réunion bureau du SICTOM le 7 juillet :

- Déchetterie de St Aubin : 450 000€;
- Déchetterie de Tavaux : mise aux normes par rapport à la Dréal - problème : la nappe est juste au niveau.
- Gens du voyage : Mise en place des bacs mais ils ne sont pas triés – apporter une tarification adaptée – collecte sur le même principe que la commune. Le président se rapprochera du vice-président chargé des gens du voyage.
- Site de Brevans : Visite de la Dréal : mise en conformité administrative nécessaire – pas de dysfonctionnement en général - prévoir réfection des vestiaires.
- La nouvelle directrice du site, Mme Laure Journet Bisiaux a pris ses fonctions le 30 aout 2021. Elle a déjà travaillé à l'usine d'incinération de Besançon.
- Un Maire comme beaucoup d'autres, se plaint des administrés qui ne rentrent pas leur poubelle après ramassage : Le Président répond que cela relève des pouvoirs de police du maire et suggère que ce dernier prenne un arrêté municipal et dresse des PV. Il regardera ce que le SICTOM peut appliquer.

**II ORIENTATIONS DU RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) : délibération :**

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI. Ce règlement aurait dû être rattaché en même temps que le PLUi. Ce document est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Le Grand Dole, compétent en cette matière, a prescrit l'élaboration de ce RLPI par délibération en 2015 puis complétée par délibération en 2017. Les objectifs sont les suivants :

- Limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti
- Améliorer la qualité des axes structurants notamment les entrées de la ville de Dole
- Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire,

- Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses
  - Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.
- Après en avoir débattu, le conseil municipal émet les remarques suivantes pour chaque orientation :
- Ne pas pénaliser le petit commerçant ou artisan. Harmoniser le format des panneaux et passer leur surface de 8 à 6 m<sup>2</sup>. Augmenter la distance entre publicités de 15 à 30 mètres. Conserver les interdictions sur les publicités et pré enseignes.
- Au vu des objectifs et orientations du RLPi, le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPi.

Délibération votée à l'unanimité.

### **III] PERSONNEL COMMUNAL (Mme TEPINIER) : suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe 16 heures hebdomadaire et création du poste d'Adjoint Technique - Délibération :**

Mme TEPINIER finit son contrat le 30 septembre prochain. Son travail ayant été satisfaisant, le conseil municipal décide de la nommer stagiaire pendant un an. Elle sera titularisée ensuite. N'ayant pas le concours il est nécessaire de supprimer son poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour créer le poste d'Adjoint Technique. Elle prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée hebdomadaire de 16 heures. Délibération votée à l'unanimité.

### **IV LOGEMENT COMMUNAL 37 GRANDE RUE : nouveau bail au 1<sup>er</sup> septembre 2021 : délibération**

Le logement communal sis 37 grande rue est disponible à la location. Mme DAUDY Christelle est intéressée par ce logement. Le conseil municipal décide de louer cet appartement à Mme DAUDY pour un loyer de 477.19 € + 35 € de charges et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce bail. Délibération votée à l'unanimité.

### **VI] EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU CHATEAU D'EAU : suivi du dossier**

Suite à la demande du sous-préfet de retirer la délibération relative à la contribution financière de l'extension du réseau public d'eau potable rue du château d'eau, le maire informe les élus qu'il lui avait fait une réponse en lui précisant que cette délibération était gelée. Avant de procéder au retrait de celle-ci, le Maire souhaitait vivement que le sous-préfet clarifie la situation avec les différents acteurs concernés. Monsieur le Sous-Préfet a répondu que la commune ne dispose plus de la compétence eau transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CAGD et que la prise en charge de ces travaux d'extension doit revenir à la SIAEP (anciennement SIERD). Le maire se rapprochera donc du Président du SIAEP pour faire une demande de prise en charge de ces travaux. Le conseil prend acte du retrait de la dite délibération.

### **VII] COUPES INSCRITES A L'ETAT D'ASSIETTE 2022 DE L'AMENAGEMENT FORESTIER : délibération**

Le conseil municipal décide de vendre la coupe de la parcelle 15.aj. Délibération votée à l'unanimité.

### **VIII] COMMUNES FORESTIERES : Contribution complémentaire des communes propriétaires des forêts au financement de l'ONF : délibération**

Le gouvernement prépare le projet de contrat 2021-2025 avec l'ONF dont l'augmentation de la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ainsi que le projet de suppression de 500 emplois.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, exige la révision complète du projet de contrat, demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises, demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. Délibération votée à l'unanimité.

### **VIII] FONCTIONNEMENT LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Suite à des problèmes rencontrés lors de la location de la salle plus particulièrement sur le ménage, Mme VACELET propose qu'on demande aux locataires deux cautions, une pour la salle et une pour le ménage. Si ce dernier n'est pas satisfaisant à l'état des lieux de sortie, cette caution sera encaissée. Le conseil municipal accepte cette proposition et fixe à 50 € la caution ménage. Délibération votée à l'unanimité. Les élus ont étudié en même temps le règlement de l'utilisation de la salle polyvalente et ont apporté quelques modifications.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **• Questions diverses et informations diverses :**

- **Arbres chemin des Topes :** M. le maire a été interpellé par M. et Mme VENNE demeurant impasse de la courbe lesquels demandent que l'on coupe les acacias le long du chemin des topes, ces derniers leur apportant des désagréments surtout au niveau de leur piscine. A l'unanimité, refus du conseil à couper ces arbres. Réponse sera faite aux demandeurs.

- Suivi accident de travail M. FOYET : l'agent est en arrêt jusqu'en décembre 2021. La commune a demandé une nouvelle expertise médicale pour savoir si l'accident de 2020 était une rechute de l'accident de 2011 et si ce dernier était une rechute de son accident d'armée de 1986. Son dossier va passer prochainement à une nouvelle commission de réforme. A suivre.
- Décès centenaire : Notre centenaire, Mme STROBEL nous a quittés le 31 juillet dernier.
- Problème de déjections d'abeilles : Des doléances d'habitants de la rue de la Fontaine et de la rue des vignes ont été émises concernant des déjections d'abeilles. Une réunion s'est déroulée en juillet dernier avec l'apiculteur et les personnes concernées par ce problème.
- Organisation salle des associations : le protocole sanitaire pour les écoles étant le même qu'en juin, il n'est pas possible de laisser à disposition des associations la salle, mis à part le mardi soir car l'employée assure le lendemain matin, hors classe, la désinfection des locaux.
- Place de la mare : La dernière manifestation (bielles brevannaises) a montré qu'il sera nécessaire de remettre plus de puissance au compteur Linky. Ce sera fait en même temps que son déplacement. Le panneau « Réservé Ecoliers » a été installé au plateau sportif. Le panneau « interdit au camping-car » sera installé prochainement
- Salle polyvalente : le chauffe-eau de la salle polyvalente a été changé.
- Cérémonie bois des Ruppes : la cérémonie s'est bien déroulée. Monsieur le Préfet était présent. Le maire a souligné dans son discours la destruction de 7 stèles dans l'allée du souvenir. Le maire propose qu'on refasse des plaques en aluminium par la société LEPEUT. D'autres élus proposaient de ne rien remettre, le maire ne veut pas qu'on cède à ce vandalisme.
- Elagage propriétés privées : le maire fera le tour de la commune et prévendra verbalement les propriétaires de maison dont les haies ou branchages dépassent sur la voie publique.
- Arrosage des massifs : le maire remercie les élus qui ont procédé à l'arrosage des fleurs cet été pendant les congés annuels de l'employé.
- Désherbage : L'entreprise ASMH est intervenue dernièrement sur la commune
- Fauchage : l'entreprise SAGET interviendra rue du château d'eau et nettoiera les talus.
- Balayage : l'entreprise WARZYNIAC interviendra prochainement pour le balayage des trottoirs.

#### Infos et questions des conseillers municipaux :

Mme RICHARD demande si un autre acacia va être planté à la place de l'ancien. Monsieur le Maire souligne qu'il voulait faire une surprise aux habitants en plantant un acacia rose mais malheureusement ce dernier n'a pas survécu. Il est bien prévu de replanter un arbre.

M. VERDENET informe que plusieurs riverains du Parc sont venus lui dire, ainsi qu'à M. LANOY, leur désaccord avec un éventuel sens unique au Parc. Il signale qu'il y a un conducteur qui a un mauvais comportement notamment de vitesse dans le Parc. Le Maire rencontrera cette personne.

M. JACOTEY demande si le carrefour vers la société de camping-car était éclairé auparavant. Le maire confirme et explique que cet éclairage servait à sécuriser le carrefour à cause des fumées émises par l'incinérateur d'ordures ménagères existant à l'époque. La ville de Dole qui assurait cet éclairage ne souhaite plus le faire car situé hors agglomération.

Mme BUSSIERE informe qu'elle a subi des désagréments cet été par des jeunes qui jouaient sur la plateforme sportive. Problème de respect du matériel et humain. Des photos ont été adressées à Mr le Maire pour qu'il soit informé et constate les faits. Mme BUSSIERE souhaite qu'on prévienne le Maire de Brevans dont il semblerait que ce sont des jeunes de cette commune. Le maire lui rappelle son rôle d'adjoint et lui précise qu'elle peut intervenir auprès de ces jeunes. Mme BUSSIERE confirme qu'elle est intervenue auprès d'eux mais que ceux-ci n'ont pas été sensibles à son intervention.

Mme MELET demande s'il y a eu des dégâts dans la commune suite aux fortes rafales de vent de cet été. Aucun dégât à Brevans.

M. PAILLARD demande où en est l'installation des feux tricolores sur le pont de la déchèterie : le maire a rencontré le conseiller départemental du canton d'Authume lequel doit faire remonter l'information au département afin que ce dernier prenne en charge la maintenance de ces feux.

M. PAILLARD demande également où en est la fibre optique : un diagnostic des réseaux aériens et sous terrains a été fait. Un inventaire des boîtes aux lettres manquantes doit être travaillé par la commune. Une armoire sera installée à gauche de l'abribus grande rue. Le maire n'a pas connaissance de date exacte de mise en place de cette fibre.

Séance levée vers 21h30

Le Maire, Denis GINDRE



